

**XXème ASSEMBLEE GENERALE
ENFANCES INDIENNES
Dimanche 29 janvier 2023**

- Le Président de l'Association, Xavier RAY, en compagnie de notre Secrétaire, Mme Annie PETIT et de notre Trésorier, Mr Michel MAGRI, ouvrait à 11h30 l'Assemblée Générale Annuelle 2022 au « 10h10 Coworking Café » situé 210 rue Saint-Martin - 75003 Paris.
 - Le Président remerciait l'assistance, y compris ceux qui venaient de province tout spécialement, et présentait les meilleurs vœux de l'Association pour cette nouvelle année 2023 : l'année du 20^{ème} anniversaire de notre association avec une première Assemblée Générale en présenciel depuis 2 ans.
- 2022** apparaissait comme un soulagement après 2 années d'épidémie du Covid-19 mais c'était sans compter sans un nouveau cauchemar, le 24 février, avec le début de la Guerre en Ukraine.
- Nous avons ensuite le plaisir de pouvoir dialoguer par internet sur Zoom avec Mme Anou BAKSHI, Fondatrice de Project WHY et les membres présents de l'Assemblée d'Enfances Indiennes.

A- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous démarrions ensuite une courte **Assemblée Générale Extraordinaire** pour la rénovation de nos Statuts, projet soumis 15 jours plutôt à l'ensemble de nos adhérents en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire. Les modifications portaient principalement sur la composition du Conseil d'Administration et les notions des Vice-Président/Secrétaire/Trésorier qui avaient été introduits au cours des années précédentes mais qui ne faisaient pas partie de nos statuts.

***Les nouveaux statuts 2023 furent adoptés à l'unanimité.
(Les statuts figurent en annexe)***

B- ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2022

Nous passons ensuite au Rapport Moral de l'Association.

1- RAPPORT MORAL

A-Nombre de Membres

-Notre Association comptait 162 membres pour cette année 2022 (176 en 2021).

- 20 Donateurs libres (28 l'an passé)
- 30 Parrains (39 l'an passé)
- 33 Membres Actifs (35 l'an passé)
- 20 Membres Bienfaiteurs (25 l'an passé)
- 59 Contributeurs Golf (49 l'an passé...)

Différents facteurs ont certainement joué cette année où nous enregistrons une baisse de nos membres (14 personnes) : guerre en Ukraine, crise économique, érosion due au Covid, inflation. Certains n'ont pu renouveler leur adhésion pour ces raisons, par oubli aussi, ou encore pour cause de maladie voire de décès.

Le Carnet de l'Association :

Nous voyons petit à petit disparaître les membres les plus anciens. C'est ainsi que Michel et Simone Niveau nous ont quittés cette année, âgés de plus de 90 ans et adhérents de la première heure. D'autres personnes nous ont peut-être quittées aussi dont nous n'avons pas forcément de nouvelles : une grande pensée, comme à chaque fois, pour ces personnes qui nous ont accompagnées et encouragées chaleureusement pendant de nombreuses années.

Heureusement, il y a aussi de bonnes nouvelles comme celle de la naissance de Camille MILOT le 18 janvier, « nouveau membre de l'association » selon ses parents, Marion & Angéline.

B-Notre action auprès de Project WHY en Inde :

Rappel du contexte :

-L'ONG **Project WHY**, fondée par Mme Anou BAKSHI, s'occupe de l'éducation de plus de **1000** enfants. Poussée démographique, accumulation de nouvelles populations dans les bidonvilles, insistance des familles font que la demande est toujours croissante, même si nous essayons de la contenir pour des raisons de budget. Ces enfants sont répartis sur 5 centres différents dans les bidonvilles du Sud de New Delhi, métropole d'environ 32 Millions d'habitants et capitale d'un pays dont plus de 36% de la population (1,4 Milliard environ) vit sous le seuil « officiel » de la pauvreté.

Après 2 années, 2020 et 2021, de semi-ouverture et de souffrances dues à l'épidémie de Covid-19, l'Inde rouvrait à nouveau en grand ses activités en février 2022.

Durant cette période, les plus démunis ont non seulement été soumis à la misère mais aussi aux effets conjugués du Covid-19 et de la pollution, nouvelle menace confirmée : dans ces conditions insupportables, on ne peut que louer le dynamisme de toute la communauté de Project WHY qui a bien résisté pour sa survie.

Project WHY a dû en effet se réinventer pour ne pas faillir à sa mission éducative mais les enfants de Project WHY ont été bien entendu les premières victimes de cette catastrophe sanitaire, écologique, et sociale : ils ont perdu 2 années de leur éducation, au risque d'un décrochage complet souvent synonyme de mariage avancé pour les jeunes filles et de travail précoce pour les garçons. Le constat social est sans appel !

Les 5 centres éducatifs de Project WHY à Delhi, toujours en place, se sont remis à fonctionner à pleine vitesse avec la plus grande énergie à partir de février. L'équipe est actuellement composée de 42 personnes pour 903 enfants (52 personnes en 2020 avant la crise du Covid pour un peu plus de 1.000 élèves) : au total, 3 Responsables de Centre, 34 éducateurs, 3 gardes, 2 femmes de ménage y travaillent au quotidien.

***Le Centre de Giri Nagar** (là où tout a commencé pour Project WHY en l'an 2000) : Cours de soutien en Primaire et en Secondaire avec 140 élèves (62 en primaire et 78 en secondaire). Rani, la co-responsable opérationnelle de 3 Centres de Project WHY, habite toujours le quartier avec sa famille.

***Le Centre de Govind Puri** (situé à 1 km environ de Giri Nagar) : c'est le camp de base avec la Maison WHY qu'Enfances Indiennes a pu acquérir grâce à nos amis Joly de la Fondation Leila Fodil en 2006. C'est à partir de Govind Puri que Rani & Shamika, les fidèles « lieutenants » d'Anou, gèrent aussi le quotidien de Giri Nagar et d'Okhla. 10 jeunes handicapés y sont accueillis avec 2 éducatrices mais la crèche a dû être fermée à cause du Covid. Le centre accueille aussi 50 femmes environ en formation de couture pour acquérir un petit métier et faire mieux vivre leurs familles.

***Le Centre d'Okhla** (la décharge !) : c'est l'un des centres emblématiques du projet créé en 2003 avec le Primaire, le Secondaire et le Centre Informatique. Il a été construit sur une partie de l'ancienne décharge d'Okhla, face au complexe industriel et textile du même nom. Le centre, dirigé par l'énergique Pushpa, a fait l'objet de soins attentifs ces dernières années avec une modification de la toiture et des peintures rutilantes. 13 éducateurs s'occupent de 330 élèves, 120 en primaire, 210 en secondaire.

***Le Centre de Madanpur Khadar** (appelé aussi Centre des Femmes et créé en 2007) : cours de soutien en Primaire et Secondaire plus un petit centre informatique avec un total de 270 élèves (80 en primaire et 190 en secondaire) sous la conduite toujours discrète mais très efficace de notre ami Dharmender. Mais aussi cours professionnels de couture animés par 1 personne pour 50 jeunes femmes. Les cours du Salon de Beauté ont été supprimés avec le Covid.

***Le Yamuna Center**

Ce centre établi en 2015, véritable village-oasis, est une extension de Madanpur Khadar : situé à la lisière de New-Delhi dans des jardins maraîchers situés au bord de la rivière Yamuna, il s'occupe aujourd'hui de 80 enfants extrêmement démunis dont les parents sont tous ouvriers agricoles. 60 enfants en primaire et 20 en secondaire avec 4 éducateurs en poste.

Project WHY dispose toujours par ailleurs de son terrain près de l'aéroport. Cette acquisition, faite avec l'aide d'Enfances Indiennes et d'autres partenaires en 2008 pour un total de 100.000€ est un placement dans l'attente de futurs projets ou en cas de coup dur (Valeur théorique toujours actuelle : 35.000.000 de Roupies soit +/- 400.000€).

Project WHY gère également un centre à Dehradun, située à 240 kms au Nord de Delhi, dans l'état d'Uttarakhand. C'est l'oeuvre de l'association française **Inde & Vous**, présidée désormais par Mme Laetitia MAINE présente à cette assemblée, et sa nouvelle équipe. Le centre, dirigé par Mme Anureeta SHARMA, cousine de Mme Anou BAKSHI, opère sous la responsabilité administrative de Project WHY et offre aujourd'hui un complément d'éducation à plus de 200 enfants, et à de nombreuses femmes en réhabilitation, ainsi que des cours du soir. 350 personnes sont concernées au total.

Plus de renseignements sur : [CENTRES - Project Why](#)

-Nos visites sur place à Delhi :

Traditionnellement, ces visites (environ 2 par an) permettaient de maintenir le contact avant la période Covid tant avec les enfants qu'avec tous les intervenants du projet, y compris bien sûr Mme BAKSHI et ses aides de camp. Elles permettaient aussi de se rendre compte de la situation locale, d'évaluer l'évolution des besoins, et de s'assurer du bon fonctionnement du projet.

Dès la réouverture de l'Inde, et après 2 longues années d'absence sur le terrain, nous avons repris nos déplacements ! :

-Première visite par notre Président, Xavier RAY, du 21 au 27 mars avec une très belle sortie pour tous les éducateurs le samedi 26 dans une ferme récréative à Pratapgarh, financée par Enfances Indiennes (710€).

-Deuxième visite du 11 au 25 septembre, entreprise en tandem par notre Président et notre Vice-Présidente, Clarisse MASTALIER. L'occasion de faire le point avec chacun des centres et de visiter UTPAL, dans son université de Dehradun où il poursuit ses études en communication. L'occasion bien sûr aussi de visiter le centre Project WHY de Dehradun, financé par l'association française Inde et Vous !

-Nos Volontaires sur place :

Seul un petit groupe de 4 jeunes étudiants de l'association SARI de l'ESSEC à Cergy Pontoise s'y est rendu cette année, à l'exclusion de tout autre participant.

-Notre aide matérielle :

Celle-ci s'est réduite cette année à 3 fois 25 kgs de vêtements et fournitures du fait du peu de voyage effectué mais d'autres voyageurs apportent aussi de temps à autres leur contribution matérielle.

-L'aide financière permanente d'Enfances Indiennes :

- Conformément à notre engagement moral, et ce n'est pas la moindre de nos actions, 30.000 Euros (6.000 Euros de moins que l'an passé du fait des différentes crises) ont été envoyés à Project WHY en 5 virements distincts tout au long de l'année (Février, Avril, Juin, Octobre, et Novembre). Nous avons pu ainsi contribuer au bon fonctionnement de tous les centres dédiés aux enfants dont le budget global est de 110.000 Euros environ.
- Contrairement aux autres années, notre aide est en baisse (36.000 Euros en 2021), ce qui peut être inquiétant mais aussi, nous l'espérons, une phase momentanée.
- Le montant total transféré représente un peu moins des 30% du budget de fonctionnement de Project WHY que nous avopns l'habitude de financer.
- Pour information, les différents coûts opérationnels des centres de Project WHY et les comptes financiers sont disponibles sur : www.projectwhy.org , le site faisant l'objet de mises à jour permanentes.

-Le financement complémentaire de Project WHY s'améliore :

Eviter qu'Enfances Indiennes soit l'un des seuls organismes à aider Project WHY était, reste et restera l'une de nos préoccupations permanentes pour que l'ensemble du projet puisse fonctionner correctement.

- En 2022, les supporters internationaux de Project WHY étaient :
 - Américains, avec les **Fondations Asha, Chopra, et Om Prakash**,
 - Allemands avec Project WHY Allemagne, avec une participation en forte baisse,
 - Britanniques avec l'association **Project WHY Grande Bretagne** créée en 2019,
 - et bien sûr Français, avec **Enfances Indiennes**, fidèle au poste depuis l'année 2003.
 - Au niveau domestique, les différents financements 2022 provenaient des sociétés :
 - RECAERO INDIA**,
 - MTECH**, société japonaise implantée en Inde,
 - MAX FOUNDATION**, qui intervient dans le domaine de la santé pour les enfants les plus déshérités et qui a été à l'initiative de différents ateliers chez Project WHY
 - et toujours **AZURE HOSPITALITY** avec les **Restaurants MAMAGOTO**, partenaire de Project WHY depuis 2015, qui fournissent les déjeuners quotidiens des jeunes du Yamuna Center. Malgré les revers d'activité subis durant le Covid, l'entreprise est en plein développement et son Directeur, Kabir SURJ, également Président de la Fédération Nationale des Restaurants Indiens, est membre du Bureau de Project WHY.
- et aussi de 2 familles américaines d'origine indienne, **TRIVEDI & JAIN**

C- Nos différentes actions en France :

Voici ce que nous avons pu entreprendre durant cette année 2021 :

- **Des liens permanents et primordiaux avec différentes associations :**
 - L'AFST**, l'Association Française des Seniors du Tourisme, et leur plateforme dédiée à l'éducation et aux enfants défavorisés, animée par notre ami Pierre Heumann : soutien renouvelé en 2022 grâce à ses adhérents.
 - INDE & VOUS**, comme nous l'avons vu plus haut et bien sûr **la Fondation Leila FODIL** avec qui nous entretenons les meilleures relations.
 - Le Lions Club d'Asnières-Bois Colombes** qui contribue régulièrement à notre financement depuis plusieurs années déjà.
 - l'Association **AADI** (Alliance Armor Dupleix Inde) présidée par Mr Jean-Claude BRETON, avec laquelle nous avons des projets d'exposition.

-**Le Rotary Club de Lyon Ouest**, présidé par Mme Christine DREVET, auquel notre Secrétaire Annie PETIT a fait une belle présentation d'Enfances Indiennes le 1^{er} Décembre à Lyon. Ceci nous a permis d'être sélectionné comme exposant et co-bénéficiaire du Salon du Goût et des Saveurs qui aura lieu les 4 & 5 février 2023.

- **Le maintien ou la création de liens avec les écoles,**
 - l'Ecole du Rosaire à Saint-Maur des Fossés**, et sa fidèle contribution depuis des années avec son fameux « Bol de Riz »,
 - Celle du Collège Charles Peguy à Paris**, où notre Vice-Présidente, Clarisse MASTALIER a fait aussi une excellente présentation en Novembre.

Un grand **MERCI**, Associations et Ecoles, pour leurs aides morales et parfois financières !

- **Des liens malheureusement réduits avec nos « Partenaires Entreprise » :**

Nous sollicitons toujours par ailleurs toute entreprise bienveillante, quelle que soit sa taille ou son domaine d'activité, qui pourrait nous aider et contribuer à nos actions mais n'avons pas eu de contacts spécifiques ni bénéficié d'aide particulière cette année

- **Des Diners-Rencontre Enfances Indiennes :**
Avec la fin de l'épidémie de Covid-19, nous avons pu reprendre le cours normal de nos rencontres et organiser 4 diners à Paris cette année :

- Mardi 29 mars près des Halles (Libanais)
- Mardi 28 juin au passage Brady (Indien)
- Mardi 29 septembre à Montmartre (Français)
- Jeudi 15 décembre près de l'Opéra (Français)

Nous avons eu à chaque fois une belle participation de 10 à 15 personnes, toujours dans une ambiance très conviviale. Ces diners permettent de conserver le lien entre nous, d'échanger nos idées mais aussi de parrainer l'éducation de nouveaux enfants, grâce à une participation solidaire.

Notre souhait serait également de pouvoir organiser quelques diners ou déjeuners en Province pour démultiplier nos contacts.

- **Un XVII^{ème} Tournoi de Golf Enfances Indiennes :**

Celui-ci a eu lieu le mardi 18 octobre au Golf ISABELLA, notre fidèle partenaire :
-un cadre toujours aussi superbe et une équipe des plus sympathiques (Annie, Pascale, Michel, Elias, Guillaume et bien sûr Lilian)
-une participation en hausse de 59 joueurs (+10) !

Nous avons bénéficié d'une journée d'automne relativement clémente avec comme mentionné plus haut une très belle participation. Le rapport financier de ce Tournoi continue de s'améliorer avec un gain de 3.835€uros cette année.

Tous nos remerciements à l'ensemble des participants, à Christine RIVET de l'AFST et aux autres associations ou joueurs qui se joignent à nous pour promouvoir ce tournoi, ainsi qu'à toute la super équipe Golf d'Enfances Indiennes, sans oublier la société SERITECH qui imprime gratuitement nos bannières : notre ami Lilian Alleaume était en forme cette année et assurait la Remise des Prix lors du Cocktail de clôture !

Plus de détails sur : <https://www.enfancesindiennes.org/nous-rencontrer/tournoi-de-golf/>

- **Notre site internet :** la vitrine d'Enfances Indiennes !
Celui-ci est mis à jour régulièrement grâce à notre webmaster, Alan DUCARRE mais aussi grâce à Angélique notre Vice-Secrétaire.

- **Une communication importante**
Nous faisons toujours le maximum pour vous tenir informés au plus près de l'actualité indienne d'une manière générale, et de celle des Enfants de Project WHY en particulier avec des nouvelles le plus souvent hebdomadaire
Cette communication par mail est relayée sur **Facebook** par Angélique, notre Vice-Secrétaire, et sur **Instagram** par Olivia CHAUSSADE: cette communication plus vaste vise à faire connaître plus amplement l'association et à des publics de différentes générations.
- **Une présence permanente de l'Association grâce à nos Délégués Régionaux :**
 - en Poitou Charentes : Geneviève BOURGON,
 - à Rennes/Bretagne : Chantal PRALON,
 - à Strasbourg : Sylvie BUHLER,
 - à Toulouse : Sophie AUMONIER.
 - en Rhône-Alpes : Mélissa et Jonathan MIALON, nouvellement nommés depuis 2022 et qui représenteront l'association au Salon du Goût et des Saveurs de Lyon.

Nos Délégués Régionaux font ce qu'ils peuvent en fonction de leurs disponibilités personnelles ou professionnelles : quelle que soit leur action, nous les remercions.

La fonction de Délégué Régional est d'être l'Ambassadeur de l'Association pour :

- assurer le rayonnement local de celle-ci,
- diffuser nos brochures,
- susciter des adhésions,
- organiser éventuellement des réunions,
- rendre l'Association présente dans les manifestations locales.

Nous recherchons toujours un Délégué pour les régions Nord (Lille) et Provence-Côte d'Azur : nous souhaitons en effet accroître de manière pérenne notre nombre d'adhérents et développer aussi nos actions en Province (diners-rencontres, présentations, participation aux manifestations culturelles ou caritatives etc...).

2- RAPPORT FINANCIER 2022

Mr Michel MAGRI, notre Trésorier, expose le rapport financier de l'association, la comptabilité étant tenue par le Trésorier, le Vice-Trésorier et le Président. Celle-ci est vérifiée par deux assesseurs membres de l'association.

Grâce à l'Association « Passerelles & Compétences » que nous sollicitons depuis mai 2020, nous disposons désormais de bilans comptables aux normes associatives pour un tarif extrêmement raisonnable. Le fait d'être en possession de bilans aux normes peut nous permettre de solliciter les Fondations et Entreprises qui nous le demanderaient pour obtenir des subventions.

Nous n'avons émis que 165 attestations de dons cette année, contre 193 en 2021 et 212 en 2020, ce qui constitue quand même un signal. Le fonctionnement de l'association n'est nullement en danger mais c'est sa capacité de financement qui pourrait être remise en question.

A - Compte de résultat

Les produits d'exploitation (Recettes) de l'exercice 2022 s'élèvent à 36.282 €, contre 38.258 € en 2021, soit une baisse plus de 4%. Ils sont principalement constitués par les adhésions individuelles et celles de différentes associations ainsi que par les dons des particuliers, le tout sans subvention municipale, régionale ou nationale.

Les charges d'exploitation (Dépenses) sont constituées par les frais bancaires, frais d'assurance, adhésion Passerelle et Compétences d'une part, et les versements effectués à Project WHY au cours de l'exercice. Elles représentent 32.836 €, contre 38.807 € en 2022. Leur baisse est liée à celle de l'aide financière allouée à Project WHY qui est passée de 36.244 € en 2021 à 30.000 € en 2022.

Ceci représente un taux de reversement de 90% en 2022 (en légère baisse par rapport aux années précédentes), les dépenses de fonctionnement courantes étant réduites au minimum, un peu de trésorerie ayant cependant été reconstituée en toute fin d'année.

Compte tenu de ces éléments, le compte de résultat fait ressortir un déficit de 1.519 € après prise en compte de produits financiers pour 54 €.

B – Bilan

Le seul actif de l'association est constitué par sa trésorerie. Au 31 décembre 2022, elle représente 8.757 € (contre 10.278 € au 31 décembre 2021) et se détaille ainsi :

- solde du compte courant bancaire à la BNP :	6.480 €
- solde du compte Paypal :	102 €
- solde du livret A à la BNP :	2.175 €

L'association n'ayant aucun endettement, le déficit de l'exercice correspond à la variation de trésorerie par rapport au 31 décembre 2021, soit - 1519 €.

Nous vous proposons d'affecter ce déficit au poste report à nouveau de 2022.

Par ailleurs, comme vous le savez, notre association n'entretient aucun frais de structure et limite toute dépense superflue, ce qui nous permet de reverser la quasi-intégralité des sommes reçues vers nos différents projets sur le terrain.

De même, les membres qui agissent pour le compte d'Enfances Indiennes sont entièrement bénévoles : leurs frais de transport et éventuels déplacements vers l'Inde ne sont en aucun cas pris en charge par l'association, mais assurés par chacun d'entre eux à titre personnel ou professionnel.

Ceci est la « marque de fabrique » permanente de notre Association Enfances Indiennes.

Les comptes sont publiés sur le site internet de l'association avec l'Assemblée Générale et déclarés, comme l'ensemble de notre Assemblée Générale Annuelle, en Préfecture.

***Le Rapport Moral des activités de l'association
et son Rapport Financier ayant été exposés,
le Président et le Trésorier demandaient le Quitus de
l'Assemblée, ce qui leur fut accordé à l'unanimité.***

3- MONTANT DES ADHESIONS

Nous proposons une fois de plus de maintenir la structure actuelle des adhésions pour 2023 :

- Parrain : 75 €uros,
- Membre actif 150 €uros et +,
- Membre Bienfaiteur 300 €uros et +,
- Donateur libre
(selon les possibilités de chacun, petites sommes ou dons exceptionnels)

Pour rappel, les dons sont **DEDUCTIBLES DES IMPOTS** : Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable**. Un don de 50 € ouvre par exemple droit à une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 € à une réduction de 66 €, etc... Un reçu spécial vous est adressé en confirmation.

Des dispositions spécifiques existent également pour le **Mécénat d'Entreprise** dans la limite de 5 pour Mille du Chiffre d'Affaires (consulter notre site Internet, rubrique Entreprises).

Les adhésions peuvent se faire par courrier (chèques), par virement ponctuel ou régulier ou encore en ligne à partir de notre site de manière sécurisée soit avec Paypal, soit avec la plateforme **Ledonenligne.fr** <https://www.enfancesindiennes.org/nous-aider/don-en-ligne/>

Les reçus sont automatisés avec Ledonenligne.fr

4- CONSEIL D'ADMINISTRATION & BUREAU

Conformément à nos statuts et nouveaux statuts 2023, le Conseil d'Administration doit être représenté par 6 membres. Pour 2021 & 2022, le Bureau était composé de :

- Mme Annie PETIT, Secrétaire,
- Mr Michel MAGRI, Trésorier,
- Mr Xavier RAY, Président.

Et était également aidé dans sa tâche par :

- Mme Clarisse MASTALIER, Vice-Présidente
- Mme Angélique VERIN, Vice-Secrétaire
- Mr Elias EL DARWICHE, Vice-Trésorier

L'ensemble de ces personnes étaient volontaires, pour continuer à exercer leurs responsabilités et leurs fonctions étaient renouvelées à l'unanimité par l'assemblée.

Mme Chantal DAMOUR, qui avait présenté sa candidature avec bienveillance, ne pourra pas faire partie du Conseil d'Administration et du Bureau, le nombre de places et les fonctions étant attribuées. Elle sera cependant associée bien volontiers aux recherches d'entreprises, ainsi que pour les communiqués de Presse et le contenu culturel de l'association.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour l'association à se développer.

5- QUESTIONS DIVERSES DE L'ASSEMBLEE

Quelques questions étaient posées par l'assemblée, notamment sur la présentation de la France à nos jeunes élèves indiens.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

A 13h00, le Président remerciait l'ensemble des participants et annonçait la clôture de l'Assemblée Générale pour l'année 2022.

Les Projets & Orientations de l'Association pour l'année 2023 étaient fixés comme suit :

- **maintien de notre soutien à l'activité de Project WHY à New Delhi,**
- **amélioration de notre programme de volontariat,**
- **amélioration de notre aide matérielle,**
- **recrutement de nouveaux adhérents et redressement de nos finances,**
- **renforcement de notre action dans nos différentes régions.**

La réunion de l'Assemblée se poursuivait par un Brunch festif, quelques projections et un gâteau d'anniversaire pour fêter les 20 ans de l'Association jusqu'à 16h00.

Très bonne Année 2023 à tous, à Project WHY et ses enfants, à l'ensemble de nos partenaires et bien sûr à notre belle Association Enfances Indiennes.

Annie PETIT
Secrétaire

Michel MAGRI
Trésorier

Xavier RAY
Président



STATUTS DE L'ASSOCIATION ENFANCES INDIENNES 2023

ARTICLE I – Constitution et Dénomination

Il a été fondé en date du 05 novembre 2002 entre les adhérents aux premiers statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : « **Enfances Indiennes – Association Franco-Indienne pour l'Aide aux Enfants Défavorisés** ». Ces statuts sont remaniés comme suit en date du 29 janvier 2023.

ARTICLE II – But de l'Association

Cette association, à caractère humanitaire et caritatif, a pour but d'aider les enfants défavorisés en Inde en recueillant des fonds, dons et souscriptions en provenance d'adhérents, particuliers ou entreprises, de façon à les transmettre à toute Organisation Non Gouvernementale (ONG) s'occupant en Inde d'enfants défavorisés d'une manière générale et à l'ONG intitulée « Project WHY » basée à New Delhi en particulier. L'Association aura également le devoir de contrôler que toutes les sommes versées soient utilisées de manière adéquate.

ARTICLE III – Siège social

Le siège social est fixé au 62 rue Emile Augier - 92500 Rueil-Malmaison.
Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE IV – Durée et Composition de l'Association

La durée de l'association est illimitée.

Outre les Membres Fondateurs (Messieurs Marc MAUGER, Michel MAGRI & Xavier RAY), l'Association se compose de :

a) Membres d'Honneur qui, par leurs qualités ou leurs services exceptionnels envers l'Association, pourront la parrainer et lui servir de « moteur » : ils peuvent être éventuellement dispensés de cotisations.

b) Membres Bienfaiteurs qui, par leurs dons importants, contribueront de manière exceptionnelle aux buts de l'Association.

c) Membres Actifs, Parrains, ou simple adhérents, contribuant normalement à l'association et à ses objectifs de base, qui auront à régler un montant de cotisation annuelle.

Les Membres à jour de leurs cotisations annuelles sont convoqués à l'Assemblée Générale.

ARTICLE V – Admission

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admissions présentées.

ARTICLE VI – Membres Fondateurs

Sont Membres Fondateurs, les personnes ayant permis, le 05 novembre 2002, la naissance de l'association à savoir Messieurs Marc MAUGER (décédé), Michel MAGRI et Xavier RAY.

Les Membres Fondateurs sont également et au minimum des membres actifs et à ce titre doivent satisfaire aux mêmes engagements.

ARTICLE VII – Radiations

La qualité de membre se perd par :

- a. La démission
- b. Le décès
- c. La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée ou courriel à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

ARTICLE VIII – Ressources de l'Association

Celles-ci comprennent :

- a. Le montant des cotisations
- b. Les subventions éventuelles de l'Etat, des Régions, Départements ou Communes
- c. Les dons
- d. Les souscriptions supplémentaires des adhérents
- e. Toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur

ARTICLE IX – Conseil d'Administration & Bureau

L'Association est dirigée par un Conseil d'au moins 3 membres, 6 au plus, élus pour 2 années par l'Assemblée Générale. Ces membres sont rééligibles. Les membres élus désigneront les membres du Bureau à savoir :

- a. La Présidence
- b. Le Secrétariat
- c. La Trésorerie

Le Conseil d'Administration désignera chacun à sa fonction et les autres membres pourront être désignés Vice-Président, Vice-Secrétaire, Vice-Trésorier.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation par les membres actifs. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les fonctions des Membres du Conseil d'Administration sont bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat peuvent leur être remboursés au vu des pièces justificatives.

ARTICLE X – Réunion du Conseil d'Administration

-Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les 6 mois, sur convocation du Président ou sur la demande de 2 de ses membres.

-Les décisions sont prises à la majorité des voix : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

-Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

-Nul ne peut faire partie du Conseil s'il n'est pas majeur.

ARTICLE XI – Assemblée Générale Ordinaire

- L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils soient affiliés. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année.
- Quinze Jours (15) au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Secrétaire.
- L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.
- Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association et relate son activité.
- Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.
- Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, le cas échéant au scrutin secret des Membres du Conseil sortant.
- Ne devront être traitées lors de l'Assemblée Générale que les questions soumises à l'ordre du jour.
- L'Assemblée Générale fixe également le montant des cotisations.
- Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents : le vote par procuration est admis par courrier postal ou numérique.
- Seuls les membres à jour de leur cotisation annuelle ont le pouvoir de voter à l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

ARTICLE XII – Assemblée Générale Extraordinaire

En cas de dissolution, de remaniement des statuts, de fusion ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article XI.

ARTICLE XIII – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE XIV – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu est dévolu conformément à l'article 9 de la Loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Approuvé à Paris lors de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2023.

Annie PETIT
Secrétaire

Michel MAGRI
Trésorier

Xavier RAY
Président